



2020/0002(NLE)

6.5.2020

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission de la pêche

sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République des Seychelles et de son protocole de mise en œuvre (2020-2026)
(05243/2020 – C9-0073/2020 – 2020/0002(NLE))

Rapporteur pour avis: Lefteris Christoforou

PA_Leg_Consent

JUSTIFICATION SUCCINCTE

L'accord de partenariat dans le secteur de la pêche durable¹ entre l'Union européenne (ci-après «l'Union») et la République des Seychelles est entré en vigueur le 2 novembre 2007. Le protocole de mise en œuvre², d'une durée de six ans, est entré en vigueur le 18 janvier 2014 et a expiré le 17 janvier 2020. Le 22 octobre 2019, la Commission a entamé des négociations avec le gouvernement de la République des Seychelles en vue de la conclusion d'un nouvel accord et du protocole de mise en œuvre y afférent.

La négociation d'un nouvel accord avec les Seychelles s'inscrit dans le cadre de l'action extérieure de l'Union au regard des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et tient compte en particulier des objectifs de l'Union en matière de respect des principes démocratiques et des droits de l'homme. Ce nouvel accord est conforme aux priorités de la politique commune de la pêche réformée³.

Le nouveau protocole offre des possibilités de pêche pour les navires de l'Union dans la zone de pêche des Seychelles, sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles et dans le respect des recommandations de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI). L'objectif est de permettre à l'Union et à la République des Seychelles de collaborer plus étroitement pour promouvoir une exploitation responsable des ressources halieutiques dans la zone de pêche des Seychelles et dans l'océan Indien, et de contribuer à promouvoir des conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche.

Le nouveau protocole tient compte des résultats d'une évaluation de l'accord et du protocole précédents (2014-2020) ainsi que d'une évaluation prospective de l'opportunité de conclure un nouvel accord et un nouveau protocole. Ces deux évaluations ont été effectuées par des experts externes.

Le protocole prévoit des possibilités de pêche dans les catégories suivantes:

- a) 40 thoniers à senne coulissante;
- b) 8 palangriers de surface;
- c) des navires d'appui conformément aux résolutions pertinentes de la CTOI.

Le protocole couvre une période de six ans à compter de la date de son entrée en application provisoire, à savoir la date de sa signature.

La contrepartie financière annuelle de l'Union européenne s'élève à 5 300 000 euros, sur la base:

- a) d'un montant annuel de 2 500 000 euros pour l'accès aux ressources halieutiques dans la zone de pêche des Seychelles, équivalant à un tonnage de référence, pour les grands migrants, de 50 000 tonnes par an;
- b) et d'un montant annuel de 2 800 000 euros pour appuyer le développement de la politique sectorielle de pêche aux Seychelles. Cet appui répond aux objectifs du plan global pour la pêche des Seychelles.

Le montant annuel pour les crédits d'engagement et de paiement est établi lors de la procédure

¹ JO L 290 du 20.10.2006, p. 2.

² JO L 4 du 9.1.2014, p. 3.

³ JO L 354 du 28.12.2013, p. 22.

budgétaire annuelle, y compris pour la réserve relative aux protocoles n'étant pas encore entrés en vigueur au début de l'année⁴.

Le nouvel accord institue une commission mixte chargée de contrôler l'application de l'accord et de son protocole de mise en œuvre. La Commission serait autorisée à approuver, au nom de l'Union, les modifications du protocole qui doivent être adoptées par la commission mixte instituée en vertu de l'accord.

La commission des budgets invite la commission de la pêche, compétente au fond, à recommander l'approbation par le Parlement de la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable et de son protocole de mise en œuvre (2020-2026) entre l'Union européenne et la République des Seychelles.

⁴ Conformément à l'accord interinstitutionnel sur la coopération en matière budgétaire (JO C 373 du 20.12.2013, p. 1).

PROCÉDURE DE LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Titre	Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable et son protocole de mise en œuvre (2020-2026) entre l'Union européenne et la République des Seychelles
Références	05243/2020 – C9-0073/2020 – 2020/0002(NLE)
Commission compétente au fond	PECH
Avis émis par Date de l'annonce en séance	BUDG 9.3.2020
Rapporteur Date de la nomination	Lefteris Christoforou 28.1.2020
Examen en commission	2.3.2020
Date de l'adoption	4.5.2020
Résultat du vote final	+: 36 -: 1 0: 4
Membres présents au moment du vote final	Rasmus Andresen, Clotilde Armand, Robert Biedroń, Anna Bonfrisco, Olivier Chastel, Lefteris Christoforou, David Cormand, Paolo De Castro, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Valentino Grant, Elisabetta Gualmini, Francisco Guerreiro, Valerie Hayer, Eero Heinäluoma, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Mislav Kolakušić, Moritz Körner, Joachim Kuhs, Zbigniew Kuźmiuk, Ioannis Lagos, Hélène Laporte, Pierre Larroustourou, Janusz Lewandowski, Margarida Marques, Siegfried Mureșan, Victor Negrescu, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Dimitrios Papadimoulis, Karlo Ressler, Bogdan Rzońca, Nicolae Ștefănuță, Nils Torvalds, Nils Ušakovs, Johan Van Overtveldt, Rainer Wieland, Angelika Winzig
Suppléants présents au moment du vote final	Damian Boeselager, Petros Kokkalis

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

36	+
ECR	Zbigniew Kuźmiuk, Bogdan Rzońca, Johan Van Overtveldt
GUE/NGL	Petros Kokkalis, Dimitrios Papadimoulis
NI	Ioannis Lagos
PPE	Lefteris Christoforou, José Manuel Fernandes, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Janusz Lewandowski, Siegfried Mureşan, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Karlo Ressler, Rainer Wieland, Angelika Winzig
Renew	Clotilde Armand, Olivier Chastel, Valerie Hayer, Moritz Körner, Nicolae Ştefănuţă, Nils Torvalds
S&D	Robert Biedroń, Paolo De Castro, Eider Gardiazabal Rubial, Elisabetta Gualmini, Eero Heinäluoma, Pierre Larrourou, Margarida Marques, Victor Negrescu, Nils Ušakovs
Verts/ALE	Rasmus Andresen, Damian Boeselager, David Cormand, Francisco Guerreiro

1	-
ID	Hélène Laporte

4	0
Renew	Anna Bonfrisco, Valentino Grant, Joachim Kuhs
NI	Mislav Kolakušić

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention